

# Le Petit Penchardais

À LA UNE

## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CŒUR DE LA NUIT

VIE DU VILLAGE

P. 8

VIE DU VILLAGE

LES CLOCHES REVIENNENT  
À PENCHARD

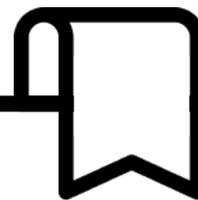
P. 7

CIVISME

RAPPEL DES RÈGLES  
EN TERME D'URBANISME

P. 12

# SOMMAIRE



## Mairie

P. 4

- Liste des délibérations votées
- CCAS : dissolution ne rime pas avec inaction...
- « Du pain et de l'eau fraîche est le comble du bonheur »
- Remerciements
- Une salle des fêtes au service de notre village !

## Travaux

P. 5

- Salle des fêtes
- Voirie
- Élagage

## Vie du village

P. 6

- Conférence sur "Le vol en planeur"
- Les cloches reviennent à Penchard
- Le Critérium des Jeunes
- Extinction de l'éclairage public la nuit

## Associations

P. 9

- Un premier trimestre 2023 riche en événements au Club de Ju-Jitsu Penchardais !

## Tribune libre

P. 10

- Majorité municipale
- Groupe de l'opposition

## Vie pratique

P. 10

- Distribution des sacs à déchets verts
- Visite de prévention dentaire

## LE COIN

DES PENCHARDAIS

P. 10

- "Les jours passent..." Poème de Marcelline DELAMARRE

## Civisme

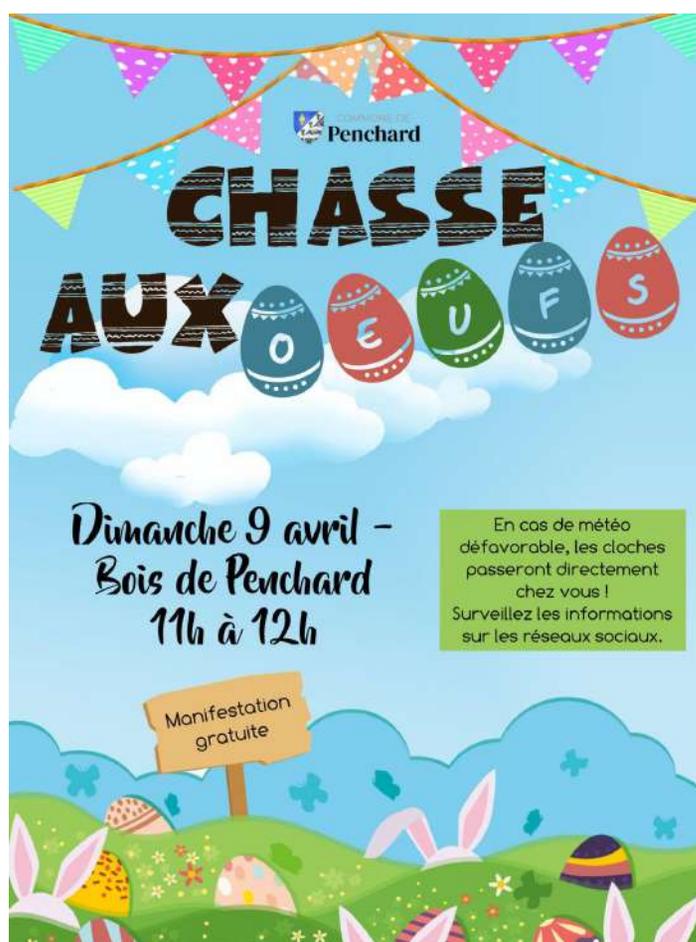
P. 12

- Rappel des règles en terme d'urbanisme

## Loisirs

P. 15

- L'actualité de la bibliothèque
- Retour sur l'enquête du cadavre dans la bibliothèque
- Jeux
- Recette : Tajine d'agneau





# L'EDITO

## du Maire



**L**e 24 février 2023 a marqué le premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie provoquant la guerre entre ces deux nations. Au-delà du drame que vit chaque jour le peuple Ukrainien, cette guerre a également des conséquences très concrètes sur l'économie de tout le continent Européen. Ainsi l'inflation atteint actuellement 7,2% et rien ne permet d'anticiper une baisse dans les prochains mois.

Les coûts des matières premières et de l'énergie auront un effet catastrophique sur le budget des ménages **mais également sur celui des collectivités** qui sont soumises aux mêmes contraintes d'achat d'énergie notamment.

Pour notre commune, le contrat de fourniture de gaz étant arrivé à son terme le 31 décembre dernier, nous avons dû négocier un nouveau contrat d'un an dans l'attente de l'intégration au groupement de commandes négocié par le SDESM lequel regroupe plusieurs dizaines de communes et prendra effet au 1er janvier 2024.

Ce contrat d'un an verra **notre facture de gaz être multipliée par 3**. Nous avons donc dû envisager toutes les sources d'économie possibles pour limiter l'impact de cette brusque augmentation sur notre budget énergie. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons non seulement décidé de continuer le programme de remplacement des candélabres vétustes par de nouveaux équipés de technologie LED mais également confirmé notre volonté de procéder à **une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit** entre 23 heures et 5 heures.

Cette décision de responsabilité politique qui s'imposait tant au regard des finances de la commune que de la préservation de notre environnement a d'ailleurs été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

S'agissant de l'élaboration du budget communal, nous poursuivons nos efforts et travaillons à dégager des marges de manoeuvre pour nous permettre de réaliser les projets prévus et notamment le plus important d'entre eux en terme budgétaire: **la construction de trois classes supplémentaires** sur le site de l'école de l'Arpent afin de regrouper en un même lieu toutes les classes.

Le projet avance bien ; les premières notifications de subventions viennent d'arriver et permettent d'envisager un **début des travaux fin 2023/début 2024**. D'autres projets devraient voir le jour en 2023 et notamment **la création d'un parking rue Lucien DUQUESNE** ainsi que l'aménagement de **sécurisation de la rue de Meaux** pour lequel un projet a été travaillé avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui sera présenté lors d'une prochaine réunion publique.

Le printemps est chaque année le moment de **la traditionnelle chasse aux œufs**. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 9 avril à 11 heures dans le bois de Penchard pour un moment de convivialité.

Cette année, les élus du CMJ vous donnent également rendez-vous pour une **chasse au trésor dans le village** le dimanche 14 mai !

Marc ROUQUETTE.

### RESTONS EN CONTACT

Ecrivez-moi sur [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr) ou prenez rendez-vous au 01 64 34 10 86



## Liste des délibérations votées

### Conseil Municipal du 31 janvier 2023

- ◆ DÉLIBÉRATION N°1-2023 : Contrat de bail pour la boulangerie
- ◆ DÉLIBÉRATION N°2-2023 : Révision du règlement du cimetière
- ◆ DÉLIBÉRATION N°3-2023 : Révision des loyers et autres tarifs
- ◆ DÉLIBÉRATION N°4-2023 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif
- ◆ DÉLIBÉRATION N°5-2023 : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

## CCAS : dissolution ne rime pas avec inaction...

L'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 instituant les centres communaux d'action sociale (CCAS), prévoyait que chaque commune quelle que soit sa taille, devait disposer d'un CCAS.

Cette obligation n'était plus adaptée pour les petites communes tant sur le plan organisationnel que budgétaire, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a pris en compte cette réalité et a instauré pour les communes de moins de 1500 habitants la possibilité de gérer directement la compétence du CCAS en interne.

Avec la nouvelle année, nous avons fait le choix de **réintégrer le budget du CCAS dans le budget communal** et de gérer en interne l'action sociale. Cela n'impactera en rien les actions sociales qui sont menées chaque année (accompagnement des personnes, repas des aînés, distribution des colis de Noël, passage du père Noël...). Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le **traditionnel repas des aînés** qui aura lieu le dimanche 15 octobre 2023.

Nous tenons à **remercier les personnes du CCAS qui se sont impliquées dans les actions** que nous avons menées jusqu'à présent. Les bénévoles sont toujours les bienvenus pour participer aux œuvres sociales de la commune.

## « Du pain et de l'eau fraîche est le comble du bonheur »

Le contrat de bail de la boulangerie étant venu à échéance, il convenait de conclure un nouveau contrat avec ceux qui régalaient nos papilles depuis près de 10 ans.

Depuis plusieurs années, on avait été informé des difficultés pour nos boulangers à assumer leur charge de loyer qui était importante au regard de leurs ressources.

La flambée des prix de l'énergie met en difficulté de nombreuses boulangeries qui sont contraintes de mettre la clé sous la porte.

Il nous semblait important de **soutenir ce commerce essentiel à la vie de notre village rural** et d'assurer la pérennité de notre boulangerie.

A l'occasion de la conclusion du nouveau bail, nous avons donc fait le choix de **réduire symboliquement (9%) le loyer de la boulangerie**. Cette mesure a été adoptée à l'unanimité lors du dernier Conseil municipal.

Notre boulanger pourra continuer de nous régaler de ses pains, viennoiseries et pâtisseries !

Nous vous invitons à privilégier la baguette fabriquée par votre artisan boulanger plutôt que celle du supermarché...

## Remerciements

La mairie de Penchard et plus particulièrement le service urbanisme tient à remercier Monsieur Marc ROGER qui a fait **don de deux ordinateurs Apple**. Ce don a un impact significatif sur l'ensemble du système numérique de la commune. Cela a permis de créer un véritable espace pour le service urbanisme et de remplacer un matériel vétuste qui malgré un petit coup de booste montrait ses limites.

Nous remercions également Madame Hélène NOURY qui a permis de **remplacer deux des 4 fauteuils de bureau de la mairie** qui montraient des signes de fatigue importants. La position au travail s'en trouve grandement améliorée.

Un grand merci pour ces dons.

## Une salle des fêtes au service de notre village !

Lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 ont été revus les différents tarifs de la commune qui avaient été préalablement validés par la commission finances.

Ainsi, a été votée à l'unanimité l'augmentation des tarifs de la salle des fêtes. En effet, du fait de l'augmentation des tarifs de l'énergie, et afin de prévoir des aménagements prochains, tels que l'**achat d'un lave-vaisselle** et le **remplacement de la porte d'entrée**, nous avons décidé de relever le prix de la location pour le week-end à la somme de 475 € pour les penchardais et à celle de 950 € pour les extérieurs.

Les tarifs de location de la vaisselle qui avaient été revus récemment, n'ont pas fait l'objet d'une révision pour l'année 2023.

**Notre salle des fêtes est très appréciée.** Bénéficiant d'un tarif aussi attractif que compétitif et avec une capacité d'accueil maximale de 100 personnes, elle est très régulièrement louée.

Elle est également mise à la disposition des associations communales pour les besoins de leurs activités. Elle accueille, enfin, les différentes manifestations organisées par la commune (ateliers de poésie, représentation théâtrale, salon du VDI, conférence sur le vol en planeur...)

**Elle reste au service du dynamisme de notre village !**

## TRAVAUX



## TRAVAUX PASSÉS ET À VENIR

Les travaux d'entretien et d'aménagement se poursuivent sur la commune.

### Salle des fêtes

Les véhicules stationnant sur le parking de la salle des Fêtes endommageaient régulièrement la clôture. Nous avons donc résolu ce problème en **installant des épingles métalliques afin de protéger la palissade en bois.**



*Parking salle des fêtes*

### Voirie

Par ailleurs, l'angle d'une habitation, située rue de Neufmontiers, a dû être protégé par un **potelet métallique**. En effet, les travaux de ravalement nouvellement réalisés avaient été gravement endommagés par un véhicule. Preuve de la nécessité de l'opération : moins de 15 jours après la pose, un véhicule a, de nouveau, laissé des traces sur ce potelet.

### Élagage

Nous avons fait appel à des entreprises d'entretien des espaces verts pour effectuer l'**élagage des arbres** rues de Senlis, Mare Lorin et Neufmontiers. Les arbres des rues Acacias et Églantiers feront l'objet d'une taille de forme en fin d'année.

A la demande de nombreux penchardais, la **taille des thuyas du chemin du stade** a été réalisée. Ces derniers n'avaient pas été entretenus depuis des décennies et empiétaient sur la voie réduisant considérablement la visibilité. Ces travaux contribuent à la sécurisation des abords de l'école, en permettant le stationnement des véhicules aux heures d'entrée et de sortie des enfants.



## Conférence sur “Le vol en planeur”

Malgré un programme alléchant et la possibilité de gagner, par tirage au sort, un vol d'initiation en ULM, cette conférence organisée ce vendredi 3 février dernier n'a malheureusement pas attiré un public nombreux (*seulement 25 personnes*). De plus, alors que les jeunes et les personnes de moins de 40 ans auraient dû être présents en nombre, aucun n'était représenté dans l'assistance.

Daniel BOUR avait pourtant beaucoup œuvré afin d'avoir des **animations intéressantes et des images superbes** :

- Exposition par leur réalisateur, de 3 superbes maquettes dont un planeur Pégase (constructeur français) de 5 mètres d'envergure. Il a pu expliquer sa passion, et donner des détails techniques sur l'aéromodélisme ainsi que sur les lieux où pratiquer.
- Daniel BOUR a projeté le film qu'il a réalisé, permettant ainsi de voir de magnifiques images sur la pratique du vol en planeur en montagne (*Challes-les-eaux*) et en plaine (*Beynes*).
- Le président de l'association de Coulommiers (AACM) a donné de nombreuses informations sur les conditions permettant la pratique au sein du club, mais il a également pu répondre aux nombreuses questions de l'assistance à propos de la pratique du vol en planeur.



Patrick CONQ a clôturé la conférence par un exposé au cours duquel on a pu connaître les pré-requis et les coûts associés à la pratique, la localisation des clubs français, les différents types de planeur, les méthodes de décollage, les techniques de vol, les performances possibles, etc.

La conférence s'est achevée par une séance de questions-réponses, et surtout par le tirage au sort du gagnant du vol d'initiation en ULM.



Daniel BOUR et Patrick CONQ  
*Tous deux pilotes de planeur*



## Les cloches reviennent à Penchard

Le **dimanche 9 avril c'est Pâques** ! Les cloches sont donc attendues dans les bois de Penchard (en haut de la rue de l'Eglise) pour la traditionnelle chasse aux œufs. Les petits Penchardais seront donc attendus **entre 11h et 12h pour venir récupérer les œufs offerts par la municipalité**.

Cette année, les enfants viennent tous à la même heure. Il y aura deux espaces différents : un pour les plus petits et un pour les plus grands.

Pendant que les enfants seront occupés à chasser les œufs, **la municipalité offrira le café aux parents** ! Nous vous attendons donc nombreux pour partager ce moment de convivialité !



## Le Critérium des Jeunes

Samedi 15 avril de 8h00 à 18h00, le Comité Départemental de Seine-et-Marne de Cyclotourisme organise sa **journée spéciale enfants « Le Critérium des Jeunes » à Penchard**.

Les enfants de 8 à 12 ans, qui sont inscrits dans les 5 EFV, Écoles Françaises de Vélo, y participeront.

Plusieurs épreuves seront organisées :

- Un test de lecture de carte géographique,
- Un test sportif (parcours vélo dans les bois de Penchard),
- Un test de connaissances générales (QCM)
- Un test d'observation de la nature autour d'eux,
- Un test de maîtrise du vélo,
- Un test mécanique,
- Passage du Brevet d'éducation routière

L'épreuve d'éducation routière et l'atelier mécanique sont ouverts aux enfants penchardais âgés de 8 à 12 ans et se dérouleront le samedi après-midi, à partir de 14 h 00, sur le plateau de basket.

Pour ce faire, merci d'inscrire les enfants en mairie.

Toutefois, 2 conditions sont nécessaires à ce stage de vélo :

- Que les enfants sachent faire du vélo en toute autonomie
- Que les vélos soient entretenus correctement (freins fonctionnels et roues gonflées)

Un classement sera effectué, qui permettra de procéder à une remise de récompenses, en fin de journée.



# EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Protégeons la nature  
Économisons l'énergie

## Extinction de l'éclairage public la nuit

La commune de Penchard est désormais équipée du matériel nécessaire permettant l'extinction de l'éclairage public. Ainsi depuis le début du mois de mars, l'éclairage public s'éteint automatiquement de 23h à 5h du matin.

L'éclairage public, dorénavant connecté avec des horloges astronomiques programmées et pilotées à distance, sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise, s'éteint et se rallume automatiquement aux heures officielles du lever et du coucher du soleil.

Cette décision est en accord avec notre politique environnementale et s'inscrit dans le prolongement de nos actions déjà entreprises concernant le remplacement progressif des candélabres vers la technologie LED, moins énergivore et par extension, plus respectueuse de l'environnement et plus économique pour la commune.

Cette extinction au coeur de la nuit procure plusieurs avantages à ne pas négliger :

- Protection de l'environnement et de la biodiversité
- Consommation réduite d'énergie donc moins de rejet de gaz à effet de serre lié à la production de l'énergie
- Réduction de la pollution lumineuse au sein de la commune
- Maîtrise des dépenses publiques et notamment sur le plan de l'énergie.

L'éclairage public est le deuxième poste de consommation d'énergie des communes après les bâtiments, avec 12% des consommations et 18% des coûts d'énergie. Cela représente 31% des dépenses d'électricité (source la gazette des communes).

Néanmoins, nous réaliserons un bilan de cette décision après une période de six mois avant de l'entériner de façon définitive.



**STOP AUX IDÉES REÇUES**

**0** lumière =  de la **délinquance**, des **cambriolages** et **accidents** de la route.

### FAUX !

Selon les études officielles, l'extinction de l'éclairage public la nuit n'entraîne pas une augmentation de la délinquance ni des accidents de la route.

A l'inverse, cela réduit les rassemblements nocturnes et par voie de conséquence, les nuisances sonores, notamment en période estivale.

## Un premier trimestre 2023 riche en événements au Club de Ju-Jutsu Penchardais !

Le 28 janvier 2023, le club de Ju-Jutsu Penchardais a organisé sa traditionnelle cérémonie des vœux, le « Kagami Biraki ».

Cette cérémonie a rassemblé l'ensemble des pratiquants enfants et adultes du club. Les enfants ont réalisé une démonstration préparée pour l'occasion devant les parents venus nombreux assister à la prestation.



Puis, ce fut au tour des adultes de démontrer à travers quelques techniques de self-défense et différents katas une partie du panel technique que peut représenter le Ju-Jutsu traditionnel, méthode Wa-Jutsu.

Au cours de la cérémonie, une remise de grade a récompensé le travail des élèves.



Cette cérémonie a été l'occasion de mettre à l'honneur Jacqueline et Guy THOMASSIN nommés au titre de Maître "Okuden-Shihan". Cette remise de grade exceptionnelle a été l'occasion de retracer l'histoire du club et le parcours de nos "anciens" qui sont à l'origine de la création du club.

Ce haut titre vient sanctionner 31 ans de pratique et de dévouement pour leur art. Ils font honneur à l'Académie Européenne de Ju-Jutsu Traditionnel et sont une fierté pour le club et la commune de Penchard.

La cérémonie s'est achevée après la distribution des cadeaux offerts par l'association aux enfants et un échange de présents entre pratiquants.

Après les traditionnelles photos de groupes, tous les invités se sont retrouvés devant le verre de l'amitié offert par le club qui a clôturé l'événement.



## Majorité municipale

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 avril prochain à 20h00.

Afin d'être parfaitement informés sur la vie et la gestion de la commune, nous ne pouvons que vous inviter à venir assister à ces assemblées chargées de gérer les affaires de la commune.

En effet, à cette occasion sont soumises aux débats puis au vote des élus les décisions importantes qui engagent la commune.

Pour une parfaite transparence, sont également passées en revue les différentes décisions que le Maire est autorisé à prendre, sans avoir l'approbation du Conseil municipal.

Lors du prochain Conseil, sera soumis au vote des élus l'approbation des comptes de l'année 2022. Il s'agira de faire le bilan des dépenses et des recettes de l'année passée.

Sera également voté le budget de la commune pour l'année 2023. Ainsi, seront détaillés les projets de la commune pour cette nouvelle année.

Le Conseil municipal est ouvert au public. Tout particulier peut y assister qu'il soit électeur ou non, mineur ou étranger à la commune, sans pour autant pouvoir intervenir.

Venez donc chercher les informations à leurs sources !

Venez assister à cette assemblée qui nous représente tous !

Géraldine DUPARAY  
1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances

## Groupe de l'opposition

Liste *Unis, le ❤️ de Penchard bat plus fort*

Aucun texte n'a été communiqué pour cette édition.

Les textes transmis sont repris dans leur intégralité et à l'identique : leurs contenus engagent la responsabilité de leurs auteurs.

## DISTRIBUTION DES SACS À DÉCHETS VERTS



Les distributions de sacs à déchets verts seront organisées par vos élus tous les premiers samedis des mois suivants : avril, mai, septembre et octobre de 9h à 12h à l'atelier technique communal de Penchard situé au bout de l'allée du Bois d'Automne. Pour rappel, le ramassage des déchets verts a lieu tous les mardis de début avril à fin novembre.

Le premier ramassage s'effectuera ainsi le **mardi 4 avril 2023**.

## LE COIN DES PENCHARDAIS

### Les jours passent...

*Les jours passent  
Les jours s'enfuient  
Sans faire de bruit  
Ni de trace...*

*Dans la nuit et l'espace  
J'attends ton message  
J'attends l'étoile qui luit...*

*Où es-tu miroir  
Où es-tu espoir  
Est-ce cela le reflet de la vie ?*

Marcelline DELAMARRE  
*Habitante et native de Penchard*



## Visite de prévention dentaire

M'T DENTS est un programme de prévention bucco-dentaire de l'Assurance Maladie pour garder des dents saines. M'T DENTS, c'est un rendez-vous offert, tous les 3 ans, dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 24 ans. La consultation et les soins réalisés sont gratuits sur présentation de la carte Vitale et de l'invitation de l'Assurance Maladie. Le programme M'T DENTS s'adresse aussi aux femmes enceintes.

Lors de ce rendez-vous, le dentiste :

- Vérifie la santé des dents et des gencives
- Donne des conseils pour bien s'occuper de ses dents
- Propose un ou plusieurs nouveaux rendez-vous si des dents doivent être soignées.

Ces rendez-vous et les éventuels soins associés sont offerts par l'Assurance Maladie : il n'y a rien à payer.

### M'T DENTS, comment ça marche ?

L'Assurance Maladie adresse par courrier un formulaire M'T DENTS aux parents ou aux jeunes concernés.

Dès réception, il suffit de prendre rendez-vous chez le dentiste (attention le formulaire est valable 1 an) ; et le jour du rendez-vous, de présenter au dentiste, sa carte Vitale et le formulaire M'T DENTS reçu.

### Formulaire M'T DENTS perdu ou non reçu ?

Pas de problème : rendez-vous sur son compte Ameli, rubrique « Mon espace prévention » pour le télécharger.

Les femmes enceintes sont également bénéficiaires.

L'invitation est adressée au 4ème mois de grossesse, par courrier ou sur le compte Ameli.

Pour être entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie, le rendez-vous doit avoir lieu avant le 12ème jour suivant la date de naissance de l'enfant.

En 2022, 39 382 enfants et jeunes, de 3 à 24 ans, et 3 050 femmes enceintes ont bénéficié du programme M'T DENTS en Seine-et-Marne. Pour en savoir plus : <https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/sante/themes/carie-dentaire/mt-dents>

## BIEN VIVRE



ensemble

## Rappel des règles en terme d'urbanisme

L'urbanisme est régi par des règles et Penchard n'y déroge pas.

L'article publié l'année dernière dans le Petit Penchardais faisait déjà un rappel précis des obligations et des règles d'urbanisme à respecter concernant les nouveaux aménagements et travaux envisagés par les habitants.

Nous nous efforçons de rappeler que des déclarations préalables et des autorisations sont impératives avant d'engager certains types de travaux. Il est extrêmement rare que ces autorisations ne soient pas accordées. Ces démarches assurent cependant que vos travaux respectent la réglementation.

Malgré ces rappels réguliers, nous constatons que certains administrés n'en tiennent pas compte et engagent des travaux qui ne respectent pas les règles du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) et qui s'imposent sur la commune de Penchard.

Rappelons que :

- Une grande majorité des travaux que vous souhaitez réaliser doivent faire l'objet a minima d'une déclaration préalable, si vous avez un doute ou une incertitude, renseignez-vous auprès du service urbanisme de la commune.
- Si vous devez occuper l'espace public pour une livraison par exemple ou pour la réalisation de travaux, vous devez faire une demande auprès de la mairie afin qu'un arrêté soit mis en place, pour sécuriser et informer.

Nous rappelons également que le non-respect de ces règles vous expose à des sanctions en plus des frais à engager pour la remise en conformité.

Ainsi, les constructions de clôture doivent faire l'objet d'une demande préalable et se doivent de respecter en terme de dimension, d'aspect et de couleur, les règles du PLU, que vous pouvez consulter facilement et gratuitement sur le site de la mairie, rubrique Urbanisme PLU (<https://www.penchard.fr/urbanisme-plu>)

Les abris de jardin, s'ils ont une surface au sol supérieure à 5 m<sup>2</sup>, doivent également faire l'objet d'une déclaration préalable et sont soumis à une taxe.

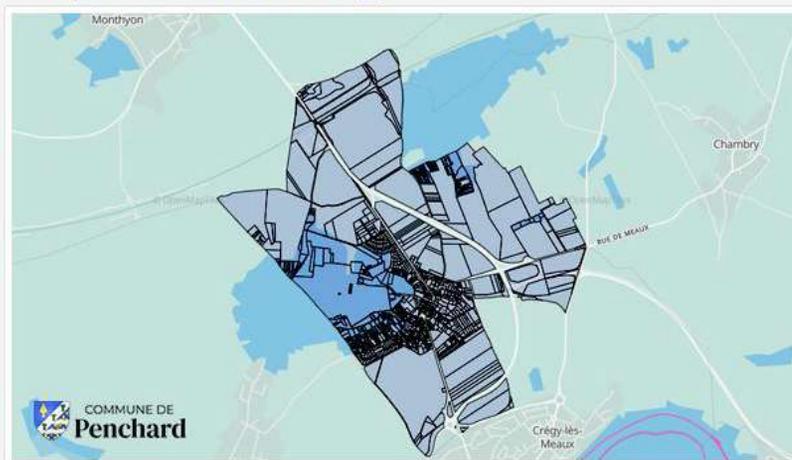
L'aménagement de combles, le ravalement, la modification d'ouverture (porte ou fenêtre) et la mise en place de piscine sont également soumis à réglementation et peuvent être taxables (ex : certaines piscines). Toutes ces démarches peuvent être réalisées sur le site de la mairie, rubrique démarches administratives urbanisme.

⇒ Réalisez vos démarches d'urbanisme en consultant le site Internet de la commune sur la page suivante :

<https://www.penchard.fr/demarches-urbanisme>

Pour l'esthétique et l'harmonie de notre village, nous vous demandons de respecter toutes les règles du code de la construction : le service "Urbanisme" de la mairie vous accompagnera dans vos démarches.

Voir le plan cadastral de Penchard [↗](#)



- [Plan Local d'Urbanisme du Village](#)
- [Annexe1 - Définitions](#)
- [Dispositions applicables à la zone A](#)
- [Dispositions applicables à la zone AU](#)
- [Dispositions applicables à la zone N](#)
- [Dispositions applicables à la zone UA](#)
- [Dispositions applicables à la zone UB](#)
- [Dispositions applicables à la zone UX](#)
- [Dispositions applicables à la zone UZ](#)

## L'actualité de la bibliothèque

Les rayonnages de la bibliothèque de Penchard disposent de **nouvelles acquisitions**, pour les petits comme pour les grands. Nous espérons que vous serez nombreux et nombreuses à nous rendre visite pour de nouvelles aventures littéraires.

Nous remercions les participants de la conférence « **Filles et garçons, sur le chemin de l'égalité** », organisée par Virginie, de l'équipe de la bibliothèque. L'événement, qui s'est tenu le vendredi 27 janvier, avait pour but de **promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons**, autour de thématiques sociétales.



Les trois derniers ateliers « **Poèmes tout en vert** » se dérouleront à la salle des fêtes le mercredi de 15h à 17h aux dates suivantes :

- 19/04/2023
- 24/05/2023
- 14/06/2023

Les ateliers étant complets, nous ne prenons plus de nouvelles inscriptions. Lors de ces trois dernières dates, les enfants déjà inscrits finaliseront le **recueil de poèmes avec des créations collectives**, et réaliseront la couverture de l'ouvrage.



## Retour sur l'enquête du cadavre dans la bibliothèque

Lors de la  **NUIT DE LA LECTURE 2023**, un crime a été commis à la bibliothèque de Penchard. Nous sommes heureux de vous annoncer que les courageux détectives qui étaient en charge de l'enquête sont parvenus à identifier le coupable, qui purge désormais sa peine derrière les barreaux. **Merci à eux pour leur participation, ainsi qu'aux parents ayant joué par la suite au blind test !**

Une **vidéo de l'enquête** a été mise en ligne pour tous celles et ceux qui souhaiteraient en découvrir plus sur l'aventure qu'ont vécue nos jeunes détectives en herbe. Vous la trouverez sur le site du Réseau de lecture publique du Pays de Meaux ([www.mediatheques.paysdemeaux.fr](http://www.mediatheques.paysdemeaux.fr)), sur le Facebook de la mairie, ou bien directement sur YouTube en scannant le QR code à droite.



→ Voir la vidéo de l'enquête

Nous félicitons les deux gagnants du **concours d'histoires à trembler de peur** :

- pour la catégorie des moins de 12 ans : **Petra MITROVIC** avec le poème intitulé "L'angoisse des vampires"
- pour la catégorie des plus de 12 ans : **Ben MOUSSA** avec l'histoire intitulée "Les règles d'utilisation"

L'événement a été organisé dans le cadre de la nuit de la lecture. Les enfants ont été élus par le conseil municipal des jeunes et l'équipe de la bibliothèque. Les deux gagnants ont remporté un bon d'achat valable dans une grande enseigne de magasin culturel.

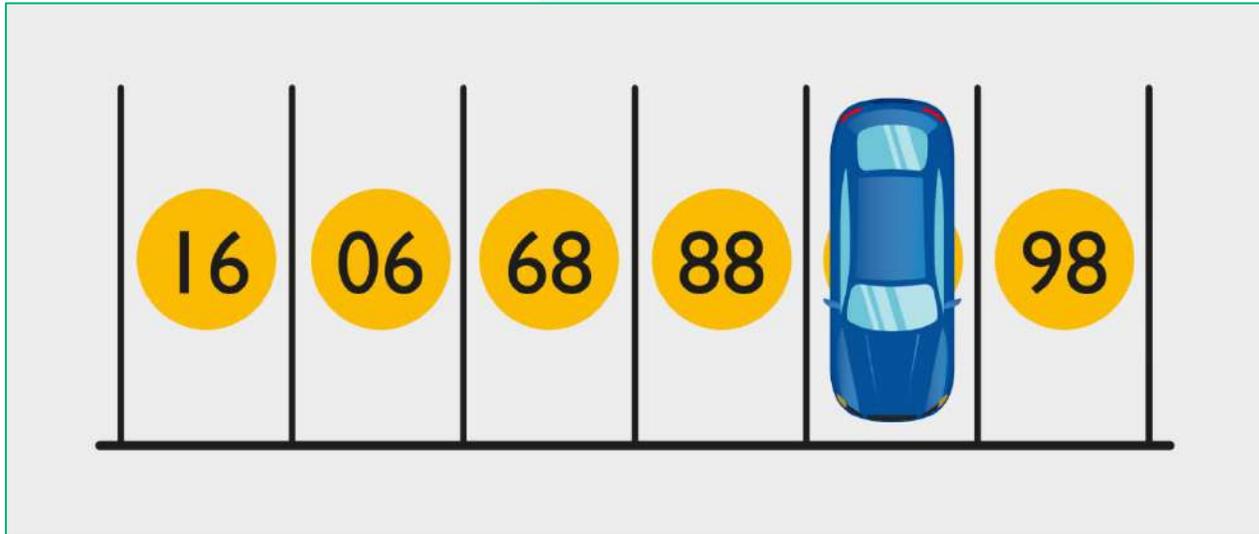
Articles rédigés par Christiane, Guillaume et Virginie, les bénévoles de la bibliothèque

# Enigmes logiques

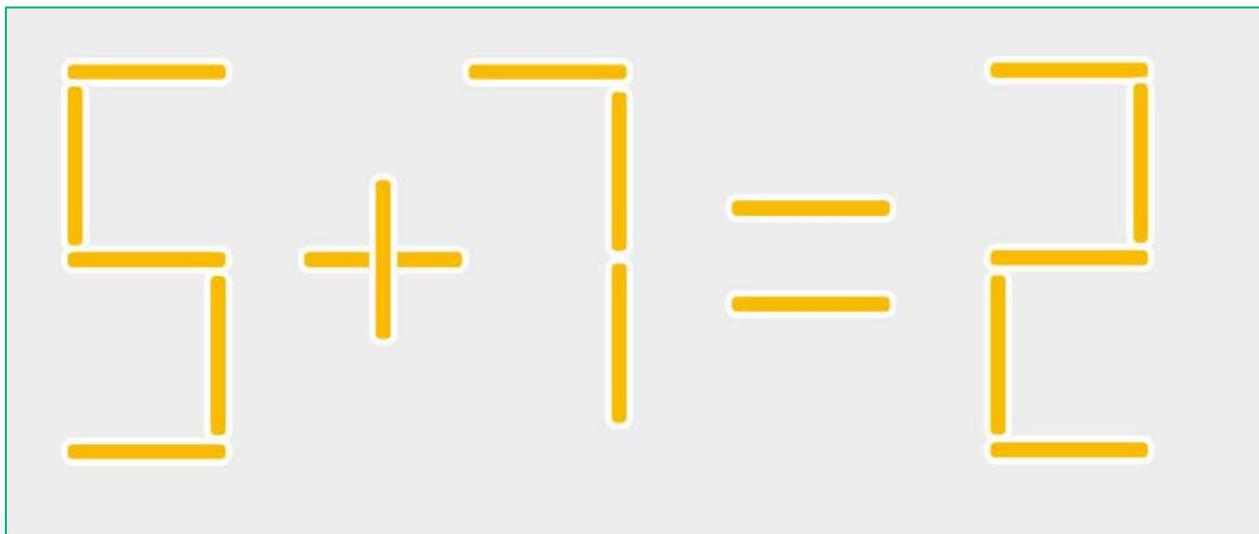
Voilà de quoi faire fonctionner tes neurones !



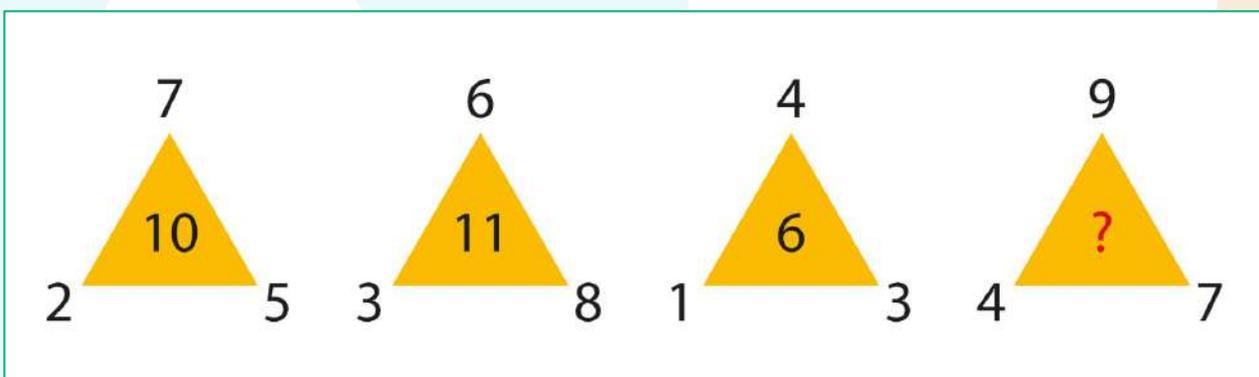
Quel est le numéro de la place de parking où se trouve la voiture ?



Déplace un trait pour rendre ce calcul correct.



Quel est le numéro du dernier triangle ?



## TAJINE D'AGNEAU

Portions : 6 personnes    Préparation : 30 min.    Temps de cuisson : 60 min.

### INGRÉDIENTS

|                                                                                                                            |                                                                                                                        |                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>1 épaule</b><br>d'agneau              |  <b>20</b><br>Pruneaux dénoyautés     |  <b>3</b><br>Gros oignons              |
|  <b>500 g</b><br>Tomates pelées           |  <b>75 cl</b><br>D'eau               |  <b>1 c. à soupe</b><br>Huile d'olive  |
|  <b>1 c. à soupe</b><br>D'épices à tajine |  <b>1 c. à café</b><br>de cumin       |  <b>1 c. à café</b><br>De cannelle     |
|  <b>1 c. à café</b><br>Sel                |  <b>1 c. à soupe</b><br>Miel liquide |  <b>125 g</b><br>D'amandes<br>émondées |

### PRÉPARATION

1. Hachez les oignons. Faire revenir les oignons dans un peu d'huile d'olive.
2. Ajoutez les tomates, faites une compotée bien sèche, ajoutez les épices, le miel, l'eau et le sel.
3. Huilez votre plat à tajine, le placer sur le feu (feu doux), y placer les morceaux d'agneau et recouvrir de sauce. Ajoutez les pruneaux sur le dessus, couvrez et laissez cuire 1 heure.
4. Si nécessaire, ajouter un peu d'eau ¼ d'heure avant la fin de la cuisson et ajouter les amandes.
5. Servir avec de la semoule à couscous.
6. La menthe va bientôt pointer le bout de son nez dans les jardins, un bon thé après le tajine, un vrai régal.

Bon  
Appétit



## MAIRIE DE PENCHARD

1 place de la mairie  
77124 PENCHARD

**Horaires d'ouverture**  
Lundi et jeudi : 9h-12h

Mardi et mercredi :  
9h-12h / 14h-18h

Vendredi :  
9h-12h / 14h-16h

Samedi (*permanence des élus*) :  
9h-12h

### Contact

01 64 34 10 86  
Urgence : 06 71 14 25 22

mairie@penchard.fr

www.penchard.fr

@penchard.mairie

## BIBLIOTHÈQUE

Ouverte **mercredi & vendredi** de  
**16h30 à 19h**, et le 1er **samedi** de  
chaque mois de **10h à 12h**

## EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :  
Père Bruno BELTRAMELLI

06 36 41 69 65

bbeltramelli@wanadoo.fr

## PHARMACIE

**Dimanche, jours fériés et la nuit**

Pharmacie de garde (*Jour*)  
Pharmacie d'urgence (*Nuit*)

**Trouver votre pharmacie :**  
www.monpharmacien-idf.fr  
Ou contactez le **118 918**

Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie ou le commissariat** de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

## NAISSANCES

**BOUSMAHA** Soujoud  
née le 13 février 2023

**KOMOE** Lyah  
née le 11 février 2023

**FAKOURY** Ilyan  
né le 3 janvier 2023

**CANTIN** Eliël  
né le 22 décembre 2022

**CUVINOT** Gianni  
né le 1er août 2022

## UNIONS

**CRUZ** Jonathan & **NGUYEN**  
Thi-Thanh-Ngoc  
mariés le 25 février 2023

## Ramassage des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue gratuitement, **sur rendez-vous** sur [penchard.fr/encombrants](http://penchard.fr/encombrants) ou rendez-vous directement en mairie pendant les heures d'ouverture.

## AGENDA

**PÂQUES À PENCHARD**  
Dimanche 9 avril 2023

**HOMMAGE DU 8 MAI 1945**  
Lundi 8 mai 2023

**CHASSE AU TRÉSOR DU CMJ**  
Dimanche 14 mai 2023

**BARBECUE REPUBLICAIN**  
Vendredi 14 juillet 2023

## Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 12 avril 2023  
Mercredi 10 mai 2023  
Mercredi 7 juin 2023

## NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :  
Avenue Salvador Allende  
**01 60 23 32 17**

Gendarmerie (Meaux) :  
3 rue Noéfort  
**01 64 34 08 90**

SOS Femmes (Meaux) :  
**01 60 09 27 99**

Hôpital (Meaux) :  
6-8 rue Saint-Fiacre  
**01 64 35 38 38**

SOS Médecins : **3624**

Enfants en danger : **119**

Urgence sociale : **115**

Urgence (EU) : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

**Editeur** : Commune de Penchard,

1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

**Responsable de la publication** : M. le Maire de Penchard

**Conception** : Jérémy BARDEAU ; Jérôme QUELLIER

**Rédaction, photos** : Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en marge).

**Dépôt légal à parution** : Bibliothèque Nationale de France

**Tirages** : 500

**Impression** : Le Magasin Du Print (Neuilly Sur Marne - 93)

**Distribution** : Vos élus municipaux

### Vous souhaitez publier ?

Vous souhaitez partager une idée, une expérience, un savoir-faire ou encore proposer vos talents de reporter/journaliste, le journal "Le Petit Penchardais" est à la disposition de tous les Penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro, merci de transmettre votre demande par email à l'adresse suivante : [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr)